
FICHE DE STAGE 2023

HA1

| | |
|--|--|
| Intitulé | STAGE NATIONAL « TRAVAIL & HANDICAP » |
| Nombre de stagiaires | Mini : 12 – Maxi : 20 |
| Durée | 3 jours |
| Lieu | Confédération |
| Objectif(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner, défendre les travailleurs handicapés • Agir pour l'emploi des personnes handicapées |
| Secteur concerné | Privé |
| Condition(s) à remplir par le stagiaire | <ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » et son module Handicap • Avoir suivi si possible le stage CSE/CSSCT et son module Handicap • Être mandaté en tant que : référent Handicap d'une UD, référent Handicap d'une Fédération du secteur privé, délégué syndical ou membre d'un CSE/SSCT |
| Document(s) de travail | 1 guide pratique FO « Travail et Handicap » |
| Programme | <p>Module 1 : Tour d'horizon du handicap</p> <p>Module 2 : Parcours du travailleur handicapé</p> <p>Module 3 : Acteurs et Outils du maintien en emploi</p> <p>Module 4 : Cas pratiques d'accompagnement syndical</p> <p>Module 5 : Obligation d'emploi et approche de la négociation</p> <p>Module 6 : Le référent FO et la plateforme revendicative</p> |
| Méthode pédagogique | <p>Appropriation de la connaissance par des autoévaluations, des travaux pratiques, des quiz</p> <p>Discussions et échanges</p> <p>Questionnaire de fin de stage</p> <p>Questionnaire de suivi post stage</p> |

As-tu déjà participé aux stages ci-dessous ?

Cocher la ou les cases correspondantes

| | OUI | NON |
|---|-----|-----|
| Découverte de FO et moyens d'action du syndicat | | |
| Module sensibilisation Handicap "Découverte" | | |
| CSE/CSSCT | | |
| Module sensibilisation Handicap "CSE/CSSCT" | | |

En fonction de ton/tes mandat(s), quelles sont tes attentes :

.....
.....
.....

As-tu un handicap devant être pris en compte pour l'organisation du stage ?

Oui : Pour quel besoin ? Non

As-tu besoin d'un hébergement ?

Oui : Non

As-tu un handicap qui nécessite un hébergement près de la Confédération ?

OUI NON

Souhaites-tu être hébergé(e) la veille du stage ?

OUI NON

Souhaites-tu participer au dîner organisé le mercredi 31 mai 2023 ?

OUI NON

| Validations | Date | Signature / cachet obligatoire pour UD ou FD |
|--------------------|------|--|
| Stagiaire | | |
| U.D / F.D. | | |

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées sur un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIÈRE. Elles sont conservées pendant la durée de ton mandat plus une période de trois ans et sont destinées à la Mission Handicap Confédérale. Tu pourras faire valoir ton droit d'accès aux données te concernant et les faire rectifier en nous contactant.

Des photos sont susceptibles d'être prises au cours du stage pour illustrer le site Handicap FO, le site confédéral, les supports dédiés au handicap (newsletter, l'info militante, le compte twitter...), la participation à cette formation vaut consentement sur le droit à l'image.

La Confédération FO, via la Mission Handicap Confédérale, est signataire d'une convention de financement avec l'Agefiph.

Dans le cadre d'un contrôle de l'effectivité de cette convention, la Mission Handicap Confédérale est susceptible de transmettre ces données personnelles à l'Agefiph.

NOTE D'INFORMATIONS AU STAGIAIRE

Modalités administratives

Demande d'autorisation d'absence

En cas de nécessité, il est possible d'utiliser le Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale – Article L.2145-5 du Code du Travail. Dans ce cas, une demande d'autorisation d'absence devra être adressée à l'employeur 30 jours avant le début du stage.

Bases de remboursement des frais des stagiaires

Frais de transport

Par principe, le remboursement des frais de transport des stagiaires se fait sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe.

Les billets de train originaux devront être fournis. **Aucun justificatif d'achat ne sera pris en compte.**

Les tickets de bus, métro, RER, tram seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Toutefois, lorsque l'utilisation des transports en commun n'est pas possible, le stagiaire peut utiliser son véhicule. L'indemnisation des frais kilométriques sera calculée du domicile du stagiaire au lieu de stage, dans la limite du tarif SNCF 2^{ème} classe. Le kilomètre est indemnisé à 0,40 €. Il doit être réel, contrôlable et mentionné. Si plusieurs stagiaires se regroupent dans un même véhicule, seul le propriétaire de la voiture sera remboursé à l'exclusion de tout autre passager.

Les frais de péage et de parking sont remboursés aux frais réels sur justificatifs originaux.

Pour la région parisienne, lorsque l'utilisation des transports en commun est complexe, le stagiaire peut utiliser son véhicule. L'indemnisation des frais kilométriques sera plafonnée sur les bases des tarifs en vigueur des transports en commun.

Il n'y aura pas de remboursement de frais de taxi.

Tout cas particulier devra faire l'objet d'un accord préalable de la Mission Handicap.

Restauration et Hébergement

Le repas du midi sera pris en commun.

En cas d'hébergement justifié et seulement après accord de la Mission Handicap, le remboursement se fera sur justificatif original dans la limite de 115 € (nuit d'hôtel, petit déjeuner et taxe de séjour inclus). Dans ce cas, les repas du soir seront remboursés sur justificatifs originaux dans la limite de 25 €.

Modalités de remboursement des frais aux stagiaires

IMPORTANT : La procédure de remboursement des frais se déroule désormais exclusivement par voie dématérialisée (plus de dépôt papier). Pour cela, chaque stagiaire recevra, par mail, une information du service comptabilité de la Confédération ainsi qu'un lien de la société N2f quelques jours avant le stage (sauf si un accès a déjà été créé, celui-ci reste valide).

Les stagiaires sont invités à déposer, dès l'issue du stage et dans un délai de 15 jours, leurs justificatifs (billets de train, tickets de bus/métro, RER, tram, péage, hôtel, restauration...) entiers et lisibles par voie dématérialisée sur l'outil N2f. **Il conviendra d'indiquer en objet « Stage national Travail et Handicap » du 25 au 27 octobre 2023 à Paris.** Les stagiaires pourront suivre l'avancée de la demande de remboursement sur l'outil N2f.